

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLIS

VU le règlement n°1467/2013 de la commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de caractère régional, promulgué, après en 11 octobre 2020 par le règlement (UE) n°1028/2020 de la commission du 2 juillet 2020;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3;

VU le règlement relatif à l'aide à la transformation numérique voté à l'unanimité de la commission des finances, adopté par délibération le 11 octobre 2020, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre de l'ADECO concernant la transformation numérique, signé le 11 août 2020;

VU la délibération n°74 du 18 décembre 2020 portant sur l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises et des artisans, et l'annexe à la convention relative à la mise en œuvre de l'ADECO concernant l'adoption du dispositif de transformation numérique, signé le 7 août 2021;

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par le CABINET SECAUT le 28 juin 2022;

VU l'avis simple de la commission interne en date du 12 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique la volonté de développer et mettre à disposition les données relatives aux clients. Les services administratifs sont ainsi plus complets que du temps de travail, plus importants pour l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est soumise à l'octroi de 10 % des dépenses HT déductibles relatives, cette somme ne pouvant être supérieure à 10 000 HT;

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT déductibles est de 13 077,65 € HT et que le montant des dépenses HT déductibles est inférieur à 10 000 € HT, ce qui permet de verser, les modalités de calcul sont les suivantes : 10 000/130,78 % = 7 650 €.

PRÉFET DE LA SEINE-SAINE-DIENNE
DE LA SEINE-SAINE-DIENNE
Maire de Paris

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique avec la société CABINET SECAUT

1 DOCUMENT - Publié le 3 Octobre 2022



DEC_ECO_23291_AIDE_TRANSFORMATION_NUMERIQUE_CABINET_SECAUT.pdf
(.pdf, 501,7 Ko)



TÉLÉCHARGER